

Pièces à fournir obligatoirement

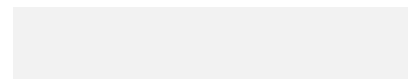
- RIB (BIC + IBAN) *si paiement en prélèvement*
- Mandat de prélèvement SEPA remplis et signé si paiement en prélèvement
- Le contrat d'abonnement remplis et signé au verso

Validation du contrat

- Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente.
- Je certifie avoir pris connaissance des dispositions du présent contrat d'abonnement, des règlements intérieurs des différents espaces et des tarifs applicables.
- Je certifie que mon état de santé me permet la pratique d'une activité aquatique

Fait à Ecommoy, le/...../.....

Signature :



Tarifs applicables 2020/2021

Pass ACTIVITES *		Tarif CC	Tarif HCC
Activité classique année aquafitness - 1 séance par semaine	valable de septembre à juin inclus - Pass nominatif sur inscription préalable	255,00 €	271,00 €
PASS Natation adulte année - 1 séance par semaine	valable de septembre à juin inclus - Pass nominatif sur inscription préalable	298,00 €	304,00 €
PASS Natation adulte semestre - 1 séance par semaine	valable 5 mois - Pass nominatif sur inscription préalable	155,00 €	161,00 €
PASS Natation enfant année - 1 séance par semaine	valable de septembre à juin inclus - Pass nominatif sur inscription préalable	255,00 €	271,00 €
PASS Natation enfant semestre - 1 séance par semaine	valable 5 mois - Pass nominatif sur inscription préalable	141,00 €	146,00 €
ABONNEMENTS *		Tarif CC	Tarif HCC
SILVER annuel - accès illimité à l'espace aquatique	valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente - engagement sur 12 mois - Pass nominatif	198,00 €	222,00 €
SILVER mensuel - Accès illimité à l'espace aquatique	engagement minimum de 4 mois avec tacite reconduction mensuelle au-delà - Pass nominatif	18,00 €	20,00 €
Silver enfant annuel - accès illimité à l'espace aquatique	valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente - engagement sur 12 mois - Pass nominatif	144,00 €	162,00 €
Siver enfant mensuel - accès illimité à l'espace aquatique	engagement minimum de 4 mois avec tacite reconduction mensuelle au-delà - Pass nominatif	13,00 €	14,60 €
GOLD annuel - accès illimité à l'espace aquatique + Activités Aquafitness	valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente - engagement sur 12 mois - Pass nominatif - aquagym et aquatonic	492,00 €	516,00 €
GOLD mensuel - accès illimité à l'espace aquatique + Activités Aquafitness	engagement minimum de 4 mois avec tacite reconduction mensuelle au-delà - Pass nominatif - aquagym et aquatonic	44,50 €	46,50 €
PLATINIUM annuel - accès illimité à l'espace aquatique + Activités Aquafitness	valable 12 mois de date à date à compter du jour de la vente - engagement sur 12 mois - Pass nominatif - 2 cours aquabike maximum par semaine	600,00 €	624,00 €
PLATINIUM - accès illimité à l'espace aquatique + Activités Aquafitness	engagement minimum de 4 mois avec tacite reconduction mensuelle au-delà - Pass nominatif - 2 cours aquabike maximum par semaine	54,00 €	56,50 €
PASS adulte mensuel Vacances - accès illimitée à l'espace aquatique	valable 30 jours en période estivale de date à date à compter du jour de la vente - Pass nominatif	45,00 €	48,00 €
PASS enfant mensuel Vacances - accès illimitée à l'espace aquatique	valable 30 jours en période estivale de date à date à compter du jour de la vente - Pass nominatif	35,00 €	38,00 €

Conditions générales de vente

1 Objet :

Le présent contrat a pour objet de régir les droits et obligations respectives des parties dans le cadre de l'accès à l'établissement. En souscrivant à cet abonnement, l'abonné déclare accepter pleinement et sans réserve les clauses du présent contrat.

2 Certificat médical :

Lors de la souscription à un abonnement ou de l'acquisition d'un titre d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. A défaut, la Direction de l'établissement sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat.

3 Date d'effet et durée du contrat :

3a- Prise d'effet du contrat

L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement intégral des droits d'entrée sauf cas de prélèvement mensuel (confère article 4).

3a- Abonnement annuel

Il est conclu pour une durée de **12 mois**.

3b- Abonnement mensuel

L'abonnement est conclu pour une durée minimale de 4 mois lors de la première souscription puis renouvelable tous les mois par tacite reconduction.

L'abonné aura la faculté de mettre fin à la tacite reconduction de son abonnement mensuel moyennant un préavis de 30 jours transmis avant le 19 de chaque mois, envoyé par lettre recommandée avec AR à l'adresse de l'établissement.

3c- Pass Natation

Il est conclu pour une durée de **10 mois de septembre à juin**.

3d- Support matériel du contrat d'abonnement

L'abonnement est matérialisé par une carte. Cette carte est incessible, intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'attribution d'une nouvelle carte (bracelet) se fera contre paiement d'un montant de 5 €.

3f- Rétractation

Le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du présent contrat. Le client devra signifier sa décision de résiliation par courrier avec accusé de réception à l'adresse de l'établissement.

4 Conditions de paiement et prélèvement « SEPA » :

Le client a la faculté de souscrire un abonnement avec prélèvement mensuel s'il ne souhaite pas s'acquitter au comptant de l'abonnement souscrit.

La mensualisation permet de bénéficier du paiement par prélèvements automatiques étalés sur 9 mois pour les Activités PASS ou 11 mois pour les PASS Abonnements.

Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvement d'avance de chaque mois (cf contrat d'abonnement).

La première mensualité, est payée lors de la souscription par chèque, chèque vacances, carte bancaire ou espèces. Les autres règlements interviendront par prélèvement SEPA. Pour la mise en place du « prélèvement SEPA », l'abonné joint au présent contrat un IBAN ainsi que le mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé. Celui-ci sera conservé par l'établissement.

En cas de rejet du prélèvement, les frais seront à la charge de l'abonné défaillant et la carte d'accès sera bloquée jusqu'à la régularisation des sommes dues.

Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera l'établissement à entamer toute procédure de recouvrement.

5 Résiliation

5a Résiliation – sanction par l'établissement :

Le contrat sera résilié de plein droit, au seul gré de l'établissement, immédiatement après constatation de l'un des manquements mentionnés ci-dessous, sans que cette liste soit exhaustive :

- En cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles ;

- Au cas où un abonné :

- Prêterait pour utilisation sa carte à toute autre personne ;
- Aurait des propos agressifs, insultants envers les clients ou le personnel de l'établissement, ou un comportement de nature à troubler ou à gêner la tranquillité des autres clients ;
- Se livrerait à des actes de vols ou de détériorations intentionnels ;
- Aurait une tenue indécente ou inadéquate à l'activité pratiquée ;
- En cas de manquement au règlement de service ou à l'ordre public en général.

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations et devra remettre sa carte à la direction de l'établissement, qui conservera l'intégralité des sommes déjà versées ; la totalité des sommes dues pour la période en cours sera due par l'abonné(e) défaillant(e), sans préjudice de tous dommages et intérêts de l'établissement, sera en droit de demander.

5b Résiliation pour motif médical ou professionnel :

Toute demande de remboursement doit être adressée à la Direction du centre aquatique PISCINE OBB, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre, à défaut aucune réclamation ne sera reçue et traitée. La résiliation de l'abonnement et son remboursement au prorata temporis pourront être obtenus par l'abonné sous les conditions suivantes :

Par ailleurs aucune demande de remboursement rétroactive ne sera acceptée. Pour être prise en compte dans le mois suivant, les demandes devront parvenir avant le 19 de chaque mois.

MOTIFS	MODALITES	JUSTIFICATIFS
Maladie, accident...constaté par un médecin impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois	Délai de carence de 2 mois	Certificat médical de moins d'1 mois – sous réserve d'un certificat médical d'aptitude remis lors de la souscription
Licenciement économique postérieur à l'inscription	Préavis de 2 mois	Justificatif prouvant le changement de situation et indiquant clairement la date de notification
Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant un déménagement de l'abonné d'au-moins 25 km	Préavis de 2 mois	
En cas de grossesse impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois	Préavis de 2 mois	Certificat de grossesse

Le remboursement, suite au décès de l'abonné, se fera au profit des ayants-droits.

5c Exclusion de résiliation :

- Les conséquences d'accidents, de maladie, d'infections congénitales survenues ou diagnostiquées antérieurement à l'inscription,
- L'ivresse, l'éthylisme ou la toxicomanie,
- Les cas de force majeure.

6 Réservation web

L'accès au portail des réservations en ligne se fera sur le site de l'établissement. Dès que la réservation web sera effective.

Le client aura accès à la plateforme de réservation via un mot de passe, fourni lors de la souscription de son abonnement. Toute réservation non annulée 6 heures avant sera considérée comme une séance effectuée et sera donc débitée.

7 Arrêt technique et fermeture :

Chaque contrat conclu tient compte des périodes d'arrêt technique, et des journées de fermeture (1er mai, 24, 25, 31 décembre, 1er janvier). En aucun cas, le contrat ne pourra être prorogé à hauteur de ces périodes.

7 Sécurité et aptitude physique :

Lors de la souscription à un abonnement ou de l'acquisition d'un titre d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. A défaut, la Direction de l'établissement sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat.

L'abonné s'engage par ailleurs à prendre toutes précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène, et à respecter les consignes de l'établissement

9 Assurances

L'établissement est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées aux règlements intérieurs des différents espaces ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires de l'établissement ne font pas l'objet de surveillance. L'abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet.

DATE DES CYCLES 2020 2021

Date des vacances scolaires 1° degré:

TOUSSAINT	NOEL	HIVER	PRINTEMPS
Du lundi 19/10/2020 au dimanche 1/11/2020	Du lundi 21/12/2020 au dimanche 3/01/2021	Du lundi 22/02/2021 au dimanche 7/03/2021	Du lundi 26/04/2021 au dimanche 9/05/2021

Reprise des activités le lundi 14 septembre

	1° semestre (15 séances)	2° semestre (15 séances)
LUNDI	14 septembre au 18 janvier	25 janvier au 14 juin
Les lundis sans cours	19, 26 octobre, 21 et 28 décembre	22, 1 ^{er} mars, 5 avril, 26 avril, 3 mai, 24 mai
MARDI	15 septembre au 19 janvier	26 janvier au 1 juin
Les mardis sans cours	20, et 27 octobre, 22 décembre, 29 décembre	23, 2 mars, 27 avril, 4 mai
MERCREDI	16 septembre au 27 janvier	3 février au 9 juin
Les mercredis sans cours	21 octobre et 28 octobre, 11 novembre 23 décembre, 30 décembre	24 février, 3 mars, 28 avril et 5 mai
JEUDI	17 septembre au 21 janvier	28 janvier au 10 juin
Les jeudis sans cours	22 octobre et 29 octobre, 24 décembre, 31 décembre,	25 et 4 mars, 29 avril, 6 mai et 13 mai
VENDREDI	18 septembre au 22 janvier	29 janvier au 11 juin
Les vendredis sans cours	23 octobre, 30 octobre, 25 décembre, 1 janvier	26 et 5 mars, 30 avril, 7 mai, 17 mai et 22 mai
SAMEDI	19 septembre au 23 janvier	30 janvier au 12 juin
Les samedis sans cours	24 octobre, 31 octobre, 26 décembre, 2 janvier	27 février, 6 mars, 1 mai, 8 mai et 15 mai

Ces dates correspondent aux activités 15 et 30 séances

Pour les abonnements, les plannings de cours pendant les vacances sont consultables sur le site internet ou à l'accueil.